

Département de la Manche
Arrondissement de Coutances
Canton de Créances
Commune de Saint-Germain-sur-Ay

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

Date de convocation : 11 janvier 2024

Nombre de conseillers :

en exercice : 15

présents : 12

votants : 12

Date d'affichage de la liste des délibérations : 19 janvier 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-huit janvier à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la salle polyvalente du bourg, 45 rue de l'Eglise, sous la présidence de M. Le Maire, Christophe GILLES.

Présents : GILLES Christophe – GIAVARINI Pascal - POZZO Maryvonne – LEPAGE Michel – LEBLOND Christine – YBERT Valéry – LECORNU Séverine - THIENNETTE Claude – VANDENAWEELE Guy - LE GUILLOUX Vanessa – GRINCOURT Vincent – LECOEUR Maurice.

Absentes : FOSSEY Flavie - LACAILLE Estelle – LEMAITRE Stéphanie.

Secrétaire de séance :

POZZO Maryvonne.

1 – COMMANDE PUBLIQUE

1.1 – Marchés Publics

Autoriser M. Le Maire à recruter un Maître d'œuvre pour l'aménagement du terrain situé rue des Mares (Le Marinet)

DEL2024-01-08

M. Le Maire demande l'accord des conseillers municipaux pour rajouter le point suivant à l'ordre du jour de la séance :

- l'autoriser à recruter un maître d'œuvre pour l'aménagement du terrain situé rue des Mares (Le Marinet).

Les conseillers, à l'unanimité des présents, donnent leur accord.

M. Le Maire rappelle aux conseillers qu'au cours de cette même séance a été prise la délibération l'autorisant à acquérir un terrain situé rue des Mares (Le Marinet) et cadastré Section AH, Numéro 292.

Il convient de l'autoriser à recruter un maître d'œuvre pour le futur projet d'aménagement d'un lotissement de 24 parcelles sur ce terrain.

Le Conseil Municipal,

VU, Le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

VU, La Délibération n° DEL2024-01-06 du 18 janvier 2024,

Département de la Manche
Arrondissement de Coutances
Canton de Créances
Commune de Saint-Germain-sur-Ay

Après avoir entendu l'exposé de M. Le Maire,

Après en avoir délibéré,

DECIDE

- Article 1 :** d'autoriser M. Le Maire à recruter un maître d'œuvre pour le projet d'aménagement d'un lotissement de 24 parcelles sur le terrain cadastré Section AH, Numéro 292, situé rue des Mares (Le Mariné), dans le bourg de Saint-Germain-sur-Ay ;
- Article 2 :** d'autoriser M. Le Maire à signer toutes les pièces administratives se rapportant à ce dossier ;
- Article 3 :** que les crédits nécessaires à cette dépense seront inscrits dans un budget annexe 2024 à créer.

Adoptée à la majorité des votants
(12 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention)

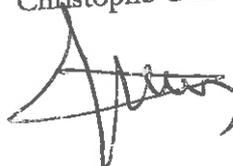
Fait à Saint-Germain-sur-Ay,

Le 18 janvier 2024,

La Secrétaire de Séance,
Maryvonne POZZO



Le Maire,
Christophe GILLES





Le Maire de la commune de Saint-Germain/Ay :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte affiché et transmis au contrôle de légalité conformément au visa apposé ci-dessus ;
- informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de l'acquisition de son caractère exécutoire.